



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 25 juillet 2022 un règlement portant le numéro 266-22 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 174 000 \$ sur une période de 10 ans;

Que le présent règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 31 août 2022 ;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-D'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 19 JUIN 2023.

July Bédard

Directrice générale e, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 19 juin 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 19 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

Directrice générale e, greffière-trésorière